

CAHIER DES SPECIFICATIONS
de la
COMMANDE PUBLIQUE de FORMATION
PROFESSIONNELLE CONTINUE

2021



TABLE DES MATIERES

Contenu

I.	Introduction	2
II.	Méthodologie du recueil des besoins	2
III.	Commande 2021	3
	A. Contexte.....	3
	B. Proposer une offre de formation	3
	1. Soumission des offres	3
	2. Pièces à fournir	3
	3. Informations et support.....	4
	4. Critères de sélection des offres	5
	C. Description du contenu de la commande 2021	6
	1. Remarques préliminaires.....	6
	2. Actions d'acquisition de compétences professionnelles	7
	3. Parcours préparatoires	17
	4. Action contre l'illettrisme	19
	5. Public spécifique.....	19
IV.	Annexe : Fiche pratique	21

I. Introduction

Ce document a pour objet de présenter le cadre permettant d'élaborer la commande publique de la Nouvelle-Calédonie en matière de formation professionnelle continue pour 2021.

Il s'adresse aux dispensateurs de formation professionnelle continue qui souhaitent proposer à la Nouvelle-Calédonie des prestations de formation professionnelle continue répondant aux objectifs définis dans ce document.

L'objectif du Gouvernement en matière de FPC est l'insertion des demandeurs d'emploi initialement sans qualification, les actions de formation menant à des métiers pourvoyeurs d'emplois restent prioritaires tout en prenant en compte la situation économique du territoire.

La méthodologie du recueil des besoins de la commande 2021, la définition des actions attendues pour 2021 ainsi que les orientations sont précisées dans ce document.

II. Méthodologie du recueil des besoins

Le recueil des besoins de formation professionnelle continue s'appuie sur différentes sources.

Les données collectées fin 2019 par le Service de l'Aménagement et de la Planification (SAP), complétée par l'analyse des bases de données 2019/2020 des services de placement (DEFE) et par les offres d'emploi du dernier semestre 2019 et du premier semestre 2020, ont permis d'obtenir une vision globale de la situation de l'emploi et de la formation en Nouvelle-Calédonie et d'identifier les métiers en tension. Ces données ont été ajustées également en fonction de l'impact du Covid-19 sur certains secteurs.

En complément, la DFPC s'est mobilisée pour recueillir des besoins auprès des professionnels du monde économique, à travers notamment une consultation à distance à l'aide d'un court questionnaire en ligne, qui a permis de collecter les besoins de plus de 135 répondants, tous secteurs confondus. En complément, de nombreuses rencontres avec les acteurs économiques (branches professionnelles, grappes d'entreprises, chambres consulaires, organismes de formation, directions techniques provinciales et gouvernementales, entreprises et associations) de la Nouvelle-Calédonie ont permis de définir des orientations de la commande publique 2021.

COMMANDE PUBLIQUE DFPC 2021 : 2 périodes d'appel d'offre

Il est à noter que la commande publique 2021 sera réalisée en deux temps : un premier répondant aux besoins structurels clairement identifiés, précisés dans ce document.

Un deuxième temps, de commande complémentaire, qui sera émise début 2021, à l'issue de la confirmation de besoins moins précis ou émergents, et des arbitrages budgétaires de la Nouvelle-Calédonie.

III. Commande 2021

A. Contexte

Afin de déterminer les actions de formation pour 2021, la DFPC a pris en compte les formations proposées dans les autres dispositifs existants : apprentissage, dispositif individuel (PIF, BAS, etc.), formation initiale et dispositifs provinciaux, Etat ou encore mis en œuvre par le FIAF.

Autrement dit, les métiers conservés en priorité sont ceux facilitant l'insertion des demandeurs d'emploi et ceux pour lesquels peu de stagiaires ont déjà été formés ou pourraient l'être à l'avenir par le biais d'autres dispositifs.

Par ailleurs, les métiers initialement prévus dans les commandes antérieures pourront faire l'objet d'actions conjoncturelles s'il est démontré que le besoin en emploi existe toujours et que l'action de formation proposée entre dans le cadre conjoncturel.

B. Proposer une offre de formation

Il appartiendra aux prestataires de formation de répondre à la programmation en respectant les modalités suivantes :

1. Soumission des offres

COMMANDE PUBLIQUE DFPC 2021- DATES CLEFS

Ouverture d'Agora le : **lundi 24 août 2020 à 8h00**

Demandes de catégorisations de formateurs avant le : **20 septembre 2020**

Fin de recueil des offres (agora + papier) : **mercredi 30 septembre 2020 à 16h**

Si besoin, rencontre des prestataires de formation pour présentation et échanges sur leurs offres : **du 2 au 16 octobre 2020 sur RDV auprès de Marie-Hélène WAHMETRUA (27.42.31 ou marie-helene.wahmetrua@gouv.nc) ou des chefs de projet de vos secteurs d'intervention.**

Les offres doivent parvenir à la DFPC par voie postale ou déposées directement à l'adresse suivante avant le **mercredi 30 septembre 2020 à 16 heures**:

Direction de la Formation Professionnelle Continue
63 rue Fernand Forest – Ducos
3^{ème} étage du Plexus
« Programmation de formation professionnelle continue 2021 »
BP M2 - 98849 Nouméa Cedex

2. Pièces à fournir

Pour être prises en compte, les réponses que le prestataire de formation souhaite soumettre à la Nouvelle Calédonie devront impérativement contenir :

- **Une offre « numérique » AGORA (<http://agora.gouv.nc>) – état « SOUMIS »**

- **Un dossier papier comprenant :**
 - **l'offre AGORA signée,**
 - **les CV à jour des intervenants,**
 - **les plannings de formation,**
 - **toute autre pièce jointe fournie sous AGORA.**

Attention : Afin d'éviter que des propositions ne soient bloquées faute de formateurs catégorisés créés dans Agora, les CVs des formateurs avec les demandes de catégorisation devront parvenir aux responsables de projets avant la date indiquée ci-dessus (20 septembre 2020).

Par ailleurs, **s'il est retenu**, l'organisme de formation devra impérativement fournir les pièces suivantes :

- **Attestation des services compétents indiquant que l'organisme et ses sous- traitants se trouvent en situation régulière au regard de leurs obligations fiscales et sociales ;**
- **Copie de la police d'assurance responsabilité civile visant à couvrir les dommages subis par les stagiaires.**
- **Un justificatif de dépôt dans les délais des demandes d'agrément ou d'habilitation à organiser les examens**

Pour information, les autres documents requis seront mis à disposition par le service Certification Audit Contrôle (SCAC) de la DFPC, il s'agira de :

- Liste des personnes habilitées à gérer l'organisme et à signer des conventions ;
- Pour les actions diplômantes, copie de l'agrément ou de la demande d'agrément (déposée à l'autorité certificatrice) ;
- Agréments de formateurs.

Ne seront prises en compte que les propositions d'action répertoriées « soumises » dans AGORA avant le délai mentionné (mercredi 30 septembre 2020 à 16h00).

3. Informations et support

COMMANDE PUBLIQUE 2021 – REUNIONS d'INFORMATION

Direction de la Formation Professionnelle Continue
63 rue Fernand Forest – Ducos
3^{ème} étage du Plexus

Réunions d'information sur la commande publique

→ Pour nous poser vos questions sur la commande publique

- **Le 1^{er} septembre 2020 à 14h** à la DFPC

Formation à l'utilisation d'agora (nouveaux prestataires de formation)

→ Pour vous aider à soumissionner vos propositions en réponse à la commande publique

- **Le 3 septembre 2020 à 9h à la DFPC** * Sur rendez-vous *

*Vous êtes invité à confirmer votre présence auprès de Marie-Hélène
WAHMETRUA (27.42.31 ou marie-helene.Wahmetrua@gouv.nc)*

AGORA : UN PROBLEME TECHNIQUE ?

Guide utilisateur AGORA

Téléchargeable le site de la DFPC, par le lien suivant :

→ Cliquer ici (CTRL+clic): [Guide Utilisateur AGORA](#)

AGORA - ASSISTANCE TECHNIQUE : 24.61.62

Pour toute demande de création de compte, envoyez votre nom, prénom et
ridet à sefora@gouv.nc

4. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection des offres proposées en réponse à la commande 2021 porteront sur :

- **Durée / coût de la formation** : La durée de formation devra être optimisée pour acquérir les compétences attendues par le référentiel. De plus, **le module d'accueil et d'intégration ne devra pas dépasser 16 heures.**
- **Interventions de la DFPC** : prévoir au planning des créneaux libres dédiés aux réunions d'ouverture (ou créneaux de pré-rentrées pour les actions se déroulant sur Nouméa), de fermeture de session (questionnaires de satisfaction) et pour les formations longues, un point à mi-parcours avec les chefs de projets.
- **Capacité d'accueil** : l'effectif devra être porté idéalement au maximum de la capacité d'accueil du plateau technique telle que définie dans l'habilitation.
- **Pédagogie** : la qualité/formation pédagogique des formateurs, les techniques pédagogiques innovantes, les rythmes pédagogiques (toutefois supérieurs à 30h

semaine), l'organisation et le suivi stages (planning/durée, objectifs/contenu, lien avec les périodes en centre) pertinents seront favorisés.

- **Lien avec le monde professionnel:** stages, job-dating, rencontres, enquêtes métier, démarches de recherche d'emploi, etc. seront favorisés. Pour les périodes de stage, leur durée en fonction de l'objectif poursuivi sera analysée avec attention. Ainsi, les **stages d'observation ne permettant pas la mise en œuvre de compétences techniques ne devront pas excéder 5 jours ouvrés.**
- **Résultats aux sessions antérieures :** assiduité, réussite aux examens, remédiations éventuelles proposées, résultats aux contrôles/audits antérieurs, qualité du suivi administratif, etc... seront pris en compte si nécessité d'arbitrage.

C. Description du contenu de la commande 2021

La commande comprend deux types d'actions de nature différente :

- d'une part des actions de formation permettant d'acquérir des compétences nécessaires pour exercer un métier (**qualifiante, certifiante**) ;
- d'autre part des actions soit **préparatoires** à l'insertion professionnelle soit facilitant l'accès à des formations (remises à niveau).

1. Remarques préliminaires

La mobilisation des prestataires de formation pour la **mise en œuvre du recrutement** des stagiaires pourra être chiffrée sous Agora et prise en charge à hauteur d'un maximum de **24 heures d'intervention au tarif horaire plafonné à un maximum de 5000 CFP/heure.**

La participation des entreprises du secteur sous forme de job dating au moment des recrutements sera encouragée.

La présence des formateurs aux sessions d'examens se fera de la même manière **au tarif horaire plafonné à un maximum de 5000 CFP/heure.**

La **nomenclature des niveaux de diplômes** utilisée pour présenter les demandes de formation est celle visée par le Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles:

Années après le Bac	Titre du diplôme	Ancienne nomenclature	Niveau de diplôme
	CAP, BEP	V	Niveau 3
Bac	Baccalauréat	IV	Niveau 4
Bac + 2	DEUG, BTS, DUT, DEUST	III	Niveau 5
Bac + 3	Licence, Licence LMD, licence professionnelle	II	Niveau 6
Bac + 4	Maîtrise, Master 1	II	Niveau 6
Bac + 5	Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur	I	Niveau 7

Bac + 8	Doctorat, habilitation à diriger des recherches	I	Niveau 8
---------	---	---	----------

2. Actions d'acquisition de compétences professionnelles

Les réponses proposées devront comprendre des **modules obligatoires** :

- **acquisition d'une compréhension du monde du travail ;**
- **accompagnement vers l'emploi.**

Le module « **acquisition d'une compréhension du monde du travail** » doit permettre aux stagiaires d'appréhender les contraintes du monde du travail afin de faciliter leur insertion dans une entreprise mais aussi leur stabilité dans l'emploi. Le contenu de ce module doit aborder les droits et devoirs du salarié mais aussi le fonctionnement d'une entreprise (les interactions entre services, le rôle des chefs d'équipes, du responsable RH,...) et les contraintes (légales, fiscales, de production) qui s'imposent à un chef d'entreprise. **Ce module ne doit pas dépasser 16 heures de formation** et doit intervenir avant les périodes d'application en entreprise et doit aider à la bonne posture professionnelle du stagiaire.

Le module « **accompagnement vers l'emploi** ». Face au constat du faible taux d'insertion professionnelle à 1 an après la sortie de formation, ce module doit non seulement aborder les techniques de recherche d'emploi mais aussi faciliter la rencontre entre les stagiaires et les entreprises qui recrutent. Ces rencontres peuvent prendre différentes formes, que ce soit l'organisation de job-dating ou le développement d'actions de communication ciblées. Ce module peut être réalisé en lien avec les services de placement ou d'un prestataire extérieur pertinent. Il ne doit pas être réalisé d'un seul tenant mais réparti sur plusieurs semaines. **Ce module ne doit pas excéder 16 heures de formation.**

AGRICULTURE

Intitulé	Horticulture & Maraîchage
Appellation – Code ROME	Aide-agricole de production végétale A 1402
Niveau	2 Premier niveau d'employabilité
Effectif	12
Organisation pédagogique	Parcours continu ou alternance

Sur ce type de poste, les exploitants recherchent avant tout de la main d'œuvre exécutante et opérationnelle. Les qualités citées sont récurrentes : assiduité, compréhension et respect des consignes, sens de la communication (savoir questionner, reformuler, faire remonter une difficulté), rigueur et attention portée au matériel.

La formation proposée devra inclure :

- des notions de conduite et entretien du petit matériel et tracteur,
- un volet relatif à la transformation et/ou la commercialisation des produits agricoles (circuits d'écoulement, relations commerciales, notions de qualité, etc.).
- les aspects hors sol principalement, mais également plein champ des cultures.
- la formation peut se dérouler à temps partiel (4j/sem. par exemple) pour que les créneaux ainsi libérés puissent être dédiés aux démarches des stagiaires (démarches sociales, projet professionnel, recherche d'emploi) avec un accompagnement de ces démarches par l'OF et/ou les services de placement (projet professionnel, recherches d'emploi).

Afin de permettre une identification des viviers de candidats les plus pertinents, le prestataire retenu assurera la communication en amont de la formation en lien étroit avec les services de placement, le réseau agricole et les associations de proximité.

La durée maximale de cette PNE est évaluée à 4 mois et le budget proposé ne doit pas dépasser 6 millions de francs (hors intendance).

BTP

Intitulé	Montage de structures et de charpentes bois
Appellation - Code ROME	Charpentier - F1501
Niveau	3
Effectif	10
Organisation pédagogique	Parcours continu

Charpentier bois :

La formation envisagée mènera à la délivrance du titre professionnel de Charpentier Bois ou Constructeur Bois.

Nota : A l'exclusion des parcours préparatoires indiqués page n°19 & 20 de ce document, la commande de formation « Industrie et Installation et Maintenance » s'inscrit dans le cadre d'un conventionnement spécifique entre la Nouvelle-Calédonie et le GIEP-NC / RSMA de Bourail qui sont prestataires sur ce volet de sessions mixtes (7 places RSMA / 5 places GIEP pour chacune des sessions).

INDUSTRIE

Intitulé	Réalisation et montage en tuyauterie	Soudage manuel
Appellation - Code ROME	Tuyauteur industriel H2914	Soudeur H2913
Niveau	3	3
Effectif	5	2 sessions de 5
Organisation pédagogique	Parcours continu	Parcours continu

Soudeur :

La certification retenue est un TP soudeur, sans licence MAG.

INSTALLATION & MAINTENANCE

Intitulé	Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation
Appellation - Code ROME	Electromécanicien de maintenance industrielle - I1304
Niveau	3
Effectif	5
Organisation pédagogique	Parcours continu

LOISIRS et ANIMATION

Intitulé	Educateur sportif
Appellation - Code ROME	Educateur sportif - G1204
Niveau	4
Effectif	10
Organisation pédagogique	Parcours continu

La formation mènera à l'acquisition du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) d'éducateur sportif mention animation physique pour tous (APT).

MER

Intitulé	Equipage de la navigation maritime	Equipage de la navigation maritime	Equipage de la navigation maritime
Appellation Code ROME	Plate-forme de découverte des métiers de la mer N3102	Matelot pont N3102	Matelot pêche N3102
Niveau	2	3	3
Effectif	12	24	12
Organisation pédagogique	Parcours continu	Parcours continu	Parcours continu

Intitulé	Equipage de la navigation maritime	Equipage de la navigation maritime	Equipage de la navigation maritime
Appellation Code ROME	Capitaine 200 UMS N3101	Mécanicien 750 kW N3101	Capitaine 500 N3101
Niveau	3	4	4
Effectif	3	3	3
Organisation pédagogique	Parcours continu	Parcours continu	Parcours continu

Plate-forme de découverte des métiers de la mer (PDMM) :

Les réalités des métiers de la mer peuvent être éloignées des représentations qu'en ont les marins potentiels. Cette plate-forme devra permettre aux participants de découvrir les différentes voies qu'offre le secteur maritime et de tester leurs aptitudes à la mécanique, au matelotage au travail sur carte, à la capture et la conservation du poisson...

Capitaine 200 UMS, Capitaine 500 et Mécanicien 750 :

Les formations peuvent être envisagées sous la forme d'une session destinée à un **public mixte** (demandeurs d'emploi / autres), avec un maximum de 3 places prises en charge par la DFPC et par formation.

MINE

Intitulé	Conduite d'engins de terrassement et de carrière
Appellation – Code ROME	Opérateur sur tombereau en exploitation minière F1302
Niveau	3
Effectif	32
Organisation pédagogique	Parcours continu

Conduite d'engins de terrassement et de carrière :

La formation envisagée sera constituée de deux sessions en partenariat avec le RSMA, combinant formation préparatoire et formation qualifiante préparant ainsi les stagiaires à l'obtention du diplôme de la Nouvelle-Calédonie d' « Opérateur sur tombereau dans une exploitation minière ».

Le recrutement des candidats sera effectué par le RSMA en partenariat avec les employeurs.

SANTE

Intitulé	Soins d'hygiène, de confort du patient
Appellation - Code ROME	Aide-soignant J1501
Niveau	3
Effectif	30
Organisation pédagogique	Parcours continu

Aides-soignants :

Une session dédiée, réservée aux stagiaires relevant de la DFPC et financée selon les modalités de « l'heure-groupe » est demandée, afin de permettre de meilleures conditions d'apprentissage des stagiaires ainsi qu'un accompagnement individuel renforcé en vue d'améliorer la réussite aux examens.

La DFPC sera particulièrement vigilante vis à vis des critères de performance suivant : taux de réussite, taux d'érosion.

SERVICES A LA PERSONNE ET A LA COLLECTIVITE

Intitulé	Sécurité et surveillance privée
Appellation - Code ROME	Agent de sécurité privée qualifié- K2503
Niveau	3
Effectif	36
Organisation pédagogique	Parcours continu

Intitulé	Aide à la vie quotidienne
Appellation - Code ROME	Assistant de Vie (ADV) - K1302
Niveau	3
Effectif	20
Organisation pédagogique	Parcours continu

Assistant de Vie :

Afin de répondre aux besoins RH des établissements à ouvrir ou en agrandissement (cf. COS), la formation se tiendra en Province Sud.

SUPPORT A L'ENTREPRISE

Intitulé	Chef d'équipe
Appellation - Code ROME	Chef d'équipe - F1202
Niveau	4
Effectif	10
Organisation pédagogique	Parcours continu ou Alternance

Chef d'équipe :

Dédiée à un public ayant une véritable expérience préalable dans les domaines **du bâtiment et des travaux publics, dans le domaine de l'entretien des espaces verts ou encore du photovoltaïque**, la formation concerne l'acquisition de **compétences managériales et de gestion et planification de l'activité**.

La formation dispensée portera sur le diplôme de la Nouvelle-Calédonie d'encadrant d'équipe.

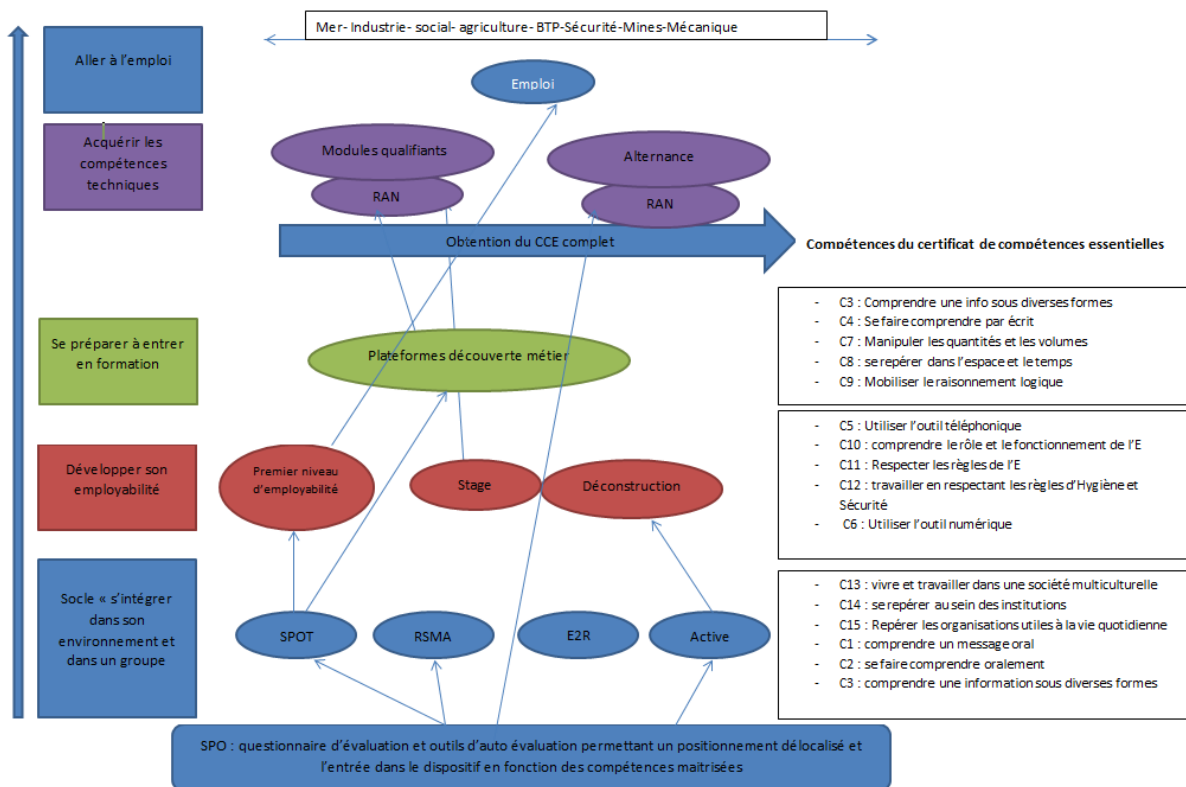
La période d'application en entreprise s'effectuera dans le domaine d'expertise du stagiaire et de façon fractionnée afin de permettre un échange factuel sur les pratiques du terrain et la théorie.

La DFPC sera particulièrement vigilante sur les modalités d'implications des entreprises dans le processus de sélection des candidats.

3. Parcours préparatoires

La Nouvelle-Calédonie souhaite mobiliser différents dispositifs dans une logique de parcours afin de permettre aux candidats éloignés de l'emploi, et n'ayant pas les pré-requis pour entrer en formation qualifiante mais ayant manifesté leur volonté de se mobiliser pour construire leur insertion professionnelle, d'acquérir les compétences leur permettant soit d'accéder directement à l'emploi soit d'intégrer une formation qualifiante.

L'objectif est d'optimiser pour chaque stagiaire les parcours en tenant compte des compétences qu'il maîtrise déjà. Dans les parcours les plus longs, le stagiaire pourra se voir proposer d'enchaîner 3 dispositifs différents lui permettant d'acquérir des compétences essentielles différentes, l'acquisition des compétences étant tracée dans un portefeuille de compétences.



* Socle « s'intégrer dans son environnement et dans un groupe »

La DFPC finance des parcours individualisés permettant de lever les freins à l'insertion professionnelle et conduisant à l'acquisition de compétences essentielles. Chaque parcours pourra durer 12 mois au maximum suivant un principe d'entrées-sorties permanentes. L'objectif pour chaque parcours est, à partir d'un diagnostic individualisé, de proposer un parcours permettant à la fois l'acquisition des compétences essentielles (CCE), l'élaboration d'un parcours professionnel et la rencontre avec le monde professionnel à travers notamment des stages en entreprise.

La première étape du parcours devra se concentrer sur les compétences essentielles suivantes :

- C13 : vivre et travailler dans une société multiculturelle
- C14 : se repérer au sein des institutions
- C15 : repérer les organisations utiles à la vie quotidienne
- C1 : comprendre un message oral
- C2 : se faire comprendre oralement
- C3 : comprendre une information sous diverses formes

Ces compétences étant acquises et les freins à l'insertion ayant été levés pour la plupart, le stagiaire pourra en fonction de ses domaines d'intérêt soit intégrer un premier niveau d'employabilité, soit une préparatoire technique soit poursuivre son parcours au sein du Spot.

A noter, que le besoin au niveau du SPOT sera discuté et ajusté fin 2020, notamment au vu des résultats des sessions antérieures, des publics visés et de la réécriture actuellement en cours du CCE.

La proposition sous Agora concernant le SPOT pourra donc être soumise début 2021.

** Socle « développer son employabilité »*

La mise en œuvre d'un premier niveau d'employabilité est une étape de développement des compétences d'employabilité et de découverte du monde professionnel. Les formations proposées doivent permettre d'une part d'acquérir les compétences suivantes :

- C5 : Utiliser l'outil téléphonique
- C10 : Comprendre le rôle et le fonctionnement de l'Entreprise
- C11 : Respecter les règles de l'Entreprise
- C12 : Travailler en respectant les règles d'Hygiène et Sécurité
- C6 : Utiliser l'outil numérique

Et d'autre part d'acquérir les premiers gestes et compétences nécessaires pour intégrer les métiers ou secteurs visés.

** Socle « se préparer à entrer en formation »*

De nombreuses formations comportent des prérequis en terme de savoirs techniques ou académiques qui peuvent présenter un frein à l'entrée en formation de certains candidats qui auraient cependant un profil intéressant. Afin de permettre à ceux-ci d'intégrer les formations qualifiantes dans de bonnes conditions, sans pour autant devoir rallonger la durée de celles-ci ou ralentir les acquisitions de l'ensemble du groupe, la DFPC souhaite leur proposer des préparatoires techniques leur permettant d'acquérir les bases techniques (exemple : lecture de plan, traçage,...) et de bénéficier d'une remise à niveau avant l'entrée en formation qualifiante. Ces préparatoires techniques permettront aussi de vérifier que ces candidats ont les aptitudes nécessaires pour intégrer une formation qualifiante.

La DFPC souhaite la mise en œuvre de préparatoires techniques dans les domaines suivants :

• **Préparatoire technique métallerie**

• **Préparatoire technique mécanique (permettant d'intégrer des formations en mécanique d'engins et en mécanique bateau)**

La durée maximale de ces préparatoires techniques est évaluée à **1 mois**. Un temps partiel peut être proposé, les effectifs accueillis doivent être plus importants que dans le cadre d'une formation qualifiante.

4. Action contre l'illettrisme

La Nouvelle-Calédonie souhaite pouvoir proposer aux demandeurs d'emploi et notamment aux personnes en reconversion professionnelle en situation d'illettrisme un dispositif visant à obtenir un degré 3 suivant le cadre de référence de l'ANLCI.

5. Public spécifique

La Nouvelle-Calédonie souhaite pouvoir proposer à un public de détenus en fin de peine, des formations afin de favoriser leur ré/insertion professionnelle ultérieure via l'acquisition de compétences techniques, et des savoir être attendus par les employeurs.

Les dispositifs proposés doivent être structurés comme des Premiers niveaux d'employabilité suivant une logique de session ne dépassant pas une durée de 3 mois ou de 6 mois à mi-temps.

Deux PNE au bénéfice des détenus sont envisagées, respectivement en agriculture et en services à la personne et à la collectivité :

1 session PNE Ouvrier en travaux paysagers et horticoles (y inclus le passage du Certiphyto-1)

4 sessions Agent d'entretien des locaux (dont 2 spécifiques pour les opérations de nettoyage en cuisines)

Pour ces deux thématiques, des terrains d'applications sont disponibles sur site au Camp Est. Toutefois des temps de rencontre avec les entreprises peuvent être prévus (visites, jobdating), si compatibles avec les exigences et contraintes du milieu carcéral.

Les sessions d'agent d'entretien des locaux ne devront pas excéder 3 semaines chacune.

1 session de soudure : Licences TIG et ARC

Une session de formation à la soudure, proposant les licences TIG et ARC est demandée, pour 8 personnes en fin de peine. Un plateau technique dédié est disponible au Camp Est.

IV. Annexe : Fiche pratique

MARCHES PUBLICS ET CONVENTIONS

Les dépenses publiques de la Nouvelle-Calédonie sont régies par la délibération n°424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics.

Dans le cadre d'achat d'actions de formation, la DFPC met en place des conventions de formation avec les prestataires publics sélectionnés ou lance un appel d'offre et passe un marché lorsqu'elle doit faire appel à des prestataires privés.

Les modalités de versement, qu'il s'agisse d'une prestation dans le cadre d'une convention de formation ou d'un marché, sont identiques. Ces modalités sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Période de versement	Action sans Intendance	Action avec Intendance
Certification exécutoire		
Démarrage de l'action	50% du montant conventionné pour les frais de de formation	50% du montant conventionné pour les frais de de formation + 50% du montant de l'intendance
Mi-parcours	Si durée supérieure à 6 mois, 25 % des frais pédagogiques	Si durée supérieure à 6 mois, 25 % des frais pédagogiques + montant des dépenses réalisées à cette date pour l'intendance des stagiaires
Solde	Montant restant du total réalisé après déduction des sommes déjà perçues	Montant restant du total réalisé après déduction des sommes déjà perçues